



Communiqué de presse de l'APPSAM et de Sites & Monuments

Saint-Malo le 25 juillet 2025

Dépôt d'un référé suspension pour éviter un irréparable préjudice sur le prestigieux patrimoine Malouin

Deux requêtes en annulation : car un projet utile se transforme en projet nuisible.

En décembre 2024 et janvier 2025 l'APPSAM et Sites & Monuments ont déposé deux requêtes auprès du tribunal administratif de Rennes pour demander l'annulation du permis de construire du bâtiment de la nouvelle gare ferry et de l'Autorisation Environnementale du projet : préjudice visuel majeur et irréversible sur les patrimoines classés à moins de 500 mètres, du fait de la hauteur de 8 mètres du bâtiment sur 2 niveaux le long de l'écluse qui imposera - certifié par un géomètre-expert - un masque de 3,6 à 4,6m au-dessus des remparts vu depuis le tronçon du GR 34 digue des Sablons et du fait d'une impasse irresponsable sur l'irrépressible montée des eaux et ses conséquences.

Il y a urgence pour éviter un irréparable préjudice : référé suspension soutenu le 24 juillet.

Les décisions au fond du tribunal administratif sur nos deux requêtes n'interviendront malheureusement qu'après le démarrage des travaux du bâtiment, prévu en septembre prochain, voire après leur achèvement en avril. Pour qu'entre temps il ne soit pas irrémédiablement porté atteinte à l'identité et au patrimoine de Saint-Malo l'APPSAM et Sites & Monuments ont soutenu le 24 juillet devant le TA de Rennes un référé pour demander au juge de suspendre le permis de construire du bâtiment dans l'attente des décisions de justice au fond. Sachant que la gare ferry actuelle, pour vieillissante qu'elle soit, fonctionne bien et, que sans dommage ni au trafic ni à la sécurité, il est parfaitement possible d'attendre une nouvelle conception du bâtiment.

Une conception désavouée par les citoyens et par les conclusions de l'Enquête Publique.

Personne ne conteste la nécessité de moderniser le terminal ferry. Mais personne ne comprend que la conception de la nouvelle gare n'ait pas eu comme priorité de préserver l'intégrité de la perspective patrimoniale sur l'emblématique façade sud de l'intra-muros. La seule à avoir été reconstruite à l'identique, celle qui concentre le plus d'immeubles du XVIII^{ème} siècle classés ou inscrits. Comme avaient su le faire, il y a 50 ans, les concepteurs de la gare ferry actuelle en limitant sa hauteur à moins de 5 mètres car ils avaient le sens des priorités et le respect du patrimoine chevillé au corps. En 2023, 18 000 signatures demandaient un projet respectueux du patrimoine et en 2024, lors de l'enquête publique, les citoyens ont très majoritairement exprimé leur refus d'un bâtiment trop haut, trop grand, basé sur un Plan de Prévision des Risques de Submersion Marine obsolète depuis 2 ans. **Les conclusions de l'enquête publique étaient claires : « le bâtiment est disproportionné et il faut supprimer un niveau devant les remparts ».** Mais la région Bretagne et la Ville de Saint-Malo ont préféré passer outre et persister dans leur projet pharaonique.

Surdimensionnement absurde : une gifle à Vauban et aux reconstructeurs de la cité martyre.

La Région Bretagne prévoit 700 000 passagers par an, soit 30% de moins que le trafic des années 2000 qui était en moyenne d'un million. Mais elle impose un bâtiment de 7400 m² quand la gare actuelle en fait 4130 soit une augmentation de surface de 80 % pour un trafic inférieur de 30% ! Un surdimensionnement irrationnel qui est la cause de l'impact visuel désastreux du bâtiment sur le patrimoine classé. Respecter les conclusions de l'enquête publique ramènerait le bâtiment à 6200 m² soit encore 50% de plus que la gare actuelle. Une réduction de 16% pour respecter 300 ans d'histoire et transmettre aux générations futures une perspective intacte, est-ce trop demander ?

Etonnant : la mer monterait donc moins vite et moins haut à Saint-Malo qu'à Brest ?

La future gare maritime de Brest est conçue pour s'adapter à une montée des eaux de 1 mètre en 2100. Mais à Saint-Malo on ne prend en compte que 60 centimètres ! Plus qu'incohérent, ce choix est irresponsable. Au-delà de la pérennité du projet lui-même il pourrait mettre en danger les quartiers ouest de Saint-Malo. La zone du terminal ferry fait partie du système d'endiguement de Saint-Malo qui, dès juillet 2021, a été jugé insuffisamment sécurisé en raison de l'accélération de la montée des eaux, ce qui a conduit la préfecture, dès mai 2022, à constater la nécessité de réviser

le PPRSM de Saint-Malo. **Mais là aussi la région Bretagne et la Ville, malgré l'avis de l'autorité régionale de l'environnement, ont préféré passer outre et s'en tenir- en toutes connaissances de causes- à un règlement obsolète.** Or, les premières données disponibles de la révision en cours condamnent le projet.

Nouveau PLU de Saint-Malo : NON. La hauteur de la gare ferry ne doit pas servir de référence.

Le projet de PLU prend pour référence les 8 mètres de hauteur du futur bâtiment de la gare sur les terre-pleins du Naye et de la Bourse, alors que l'on sait, preuves irréfutables à l'appui, qu'une telle hauteur causera un préjudice patrimonial majeur irréversible, irréparable. C'est bien tout le panorama visuel mondialement connu vers et depuis l'intra-muros, et qui fait l'identité séculaire de Saint-Malo, qui pourrait être barré à jamais par les bâtiments portuaires du Naye.

Ce qui se prépare dans les semaines qui viennent est un scandale patrimonial d'importance nationale et internationale et un déni démocratique. Nous espérons vivement que la Justice saura reconnaître où est l'intérêt public et donnera une chance au patrimoine Malouin d'être préservé pour les années à venir comme ont su le faire les reconSTRUCTEURS de Saint-Malo.

A propos de l'APPSAM et de Sites & Monuments

- **L'APPSAM**, Association pour la protection et la préservation du patrimoine matériel et immatériel de Saint-Malo, vise un classement de Saint-Malo au patrimoine de l'Unesco et souhaite que ce projet soit sérieusement mis à l'étude par les collectivités locales et territoriales. A court terme, elle agit également pour que le nouveau PLU soit réellement protecteur du patrimoine de Saint-Malo et pour que Saint-Malo se prépare dès maintenant de façon responsable à l'irréversible montée des eaux.
- **Sites & Monuments** est la plus ancienne association française de protection du patrimoine, créée en 1901 et reconnue d'utilité publique depuis 1936
-

Contact appsamsaintmalo@gmail.com

Contact contact@sppef.org

www.appsamsaintmalo.fr

www.sitesetmonuments.org